



## **Subventions aux associations et autres organismes de droit privé**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux associations ou organismes ci-après :

Structure	Montant	Structure	Montant
Amicale Brécéenne	495 €	Brécey Commerce +	4 840 €
Amicale des Anciens Pompiers	100 €	Comité de jumelage	400 €
Donneurs de sang	305 €	Parents d'Elèves	500 €
Amis des Merisiers	685 €	Prévention routière	16 €
ACPG 1939/45	153 €	Société de chasse de Brécey	900 €
Association des Maires de la Manche	371 €	UNACITA	450 €

M. le Maire demande ensuite à M. Aubrays de présenter le travail mené par la commission chargée de l'étude des subventions dans le domaine sportif. Le Conseil Municipal décide alors de verser une subvention aux associations ci-après :

Structure	Montant	Structure	Montant
ASB Football	22 000 €	Pétanque Brécéenne	400 €
Basket	3 500 €	Team Sud Manche Evolution	360 €
Joggeurs de l'Espoir	600 €	Tennis Club de la Sée	2 360 €
Karaté Club	2 000 €	Vélo Club Brécéen	1 200 €

## **Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles**

Après étude des frais de fonctionnement des écoles reportés au compte administratif 2012, le Conseil Municipal fixe les coûts de fonctionnement par élève pour l'année scolaire 2012/2013 :

- 1 150 € par élève scolarisé en classe maternelle ;
- 582 € par élève scolarisé en classe primaire.

## **Participation de la commune au fonctionnement des écoles privées sous contrat**

A partir des montants individuels et suivant les effectifs de l'école Jeanne d'Arc, la subvention à l'OGEC est de 34 696 € pour 2013.

## **Rythmes scolaires : semaine de 4,5 jours**

Le projet éducatif territorial de la commune de Brécey a fait l'objet de plusieurs rencontres. Une réunion avec les parents d'élèves et les enseignants des écoles publiques de Brécey a permis de faire avancer la réflexion qui a débouché sur les propositions suivantes :

### Temps de classe à l'école primaire

	Matin	Après-midi
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h 30 à 11 h 45	13 h 30 à 15 h 30
Mercredi	8 h 30 à 11 h 30	

### Temps de classe à l'école maternelle

	Matin	Après-midi
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h 45 à 11 h 45	13 h 45 à 16 h
Mercredi	8 h 45 à 11 h 45	

Selon les parents, le seul point faible de ces propositions concerne la fin des cours de la matinée à 11 h 45 pour les deux écoles. Ils auraient préféré un léger décalage dans la mesure où les deux écoles sont distantes d'environ un kilomètre.

En ce qui concerne les ateliers proposés par l'accueil de loisirs de la communauté de communes du Val de Sée, des activités culturelles, sportives, linguistiques et scientifiques sont à l'étude. Il a été proposé de

concentrer ces ateliers sur 3 fois 1 heure (les lundi, mardi et jeudi) plutôt que sur 4 fois 45 minutes pour disposer d'un temps d'activité suffisant.

Le tableau des horaires de l'école primaire indique la fin de la classe à 15 h 30 le vendredi soir ; bien qu'il n'y ait pas d'atelier de prévu, une garderie périscolaire permettra aux enfants dont les familles le souhaitent de rester à l'école jusqu'à 16 h 30.

Le tableau des horaires de l'école maternelle montre quant à lui la fin de la classe à 16 h. La garderie périscolaire a prévu également de prendre en charge les enfants jusqu'à 16 h 30. Grâce à la construction de locaux supplémentaires destinés à l'activité sportive et à l'aménagement des équipements de l'accueil de loisirs, une animation ludique sera proposée aux enfants pendant ce temps.

### **Plan local d'urbanisme**

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été étudié par la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA). Cette commission a émis un avis défavorable au projet, critiquant la constructibilité dans les dents creuses des hameaux, l'étendue des zones classées « zones naturelles » le long de la Sée et de ses affluents, ainsi que la protection des haies et le projet de cheminement le long de la Sée entre le pont Roulland et le pont de pierre.

Monsieur le Maire était présent à cette réunion, accompagné de MM. Hamelin et Poulain. Il a précisé que le nombre de hameaux classés « constructibles » est dans le projet de PLU très faible, une quinzaine sur la centaine de hameaux que compte Brécey.

Le classement en zone naturelle de linéaires le long de la Sée et de ses affluents a été fait en adéquation avec les nombreuses protections mises en place sur ces sites (Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique, Plan de Prévention des Risques d'Inondation...).

Le cheminement proposé le long de la Sée a été réalisé dans une démarche de développement durable, tout comme la protection de certaines haies.

Les critiques de la CDCEA sont donc peu compréhensibles dans le contexte actuel et les réflexions menées notamment par le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Il est donc proposé d'étoffer le PLU pour justifier la constructibilité dans certains hameaux et de discuter en commission des autres remarques formulées.

La séance est levée à 0 H.